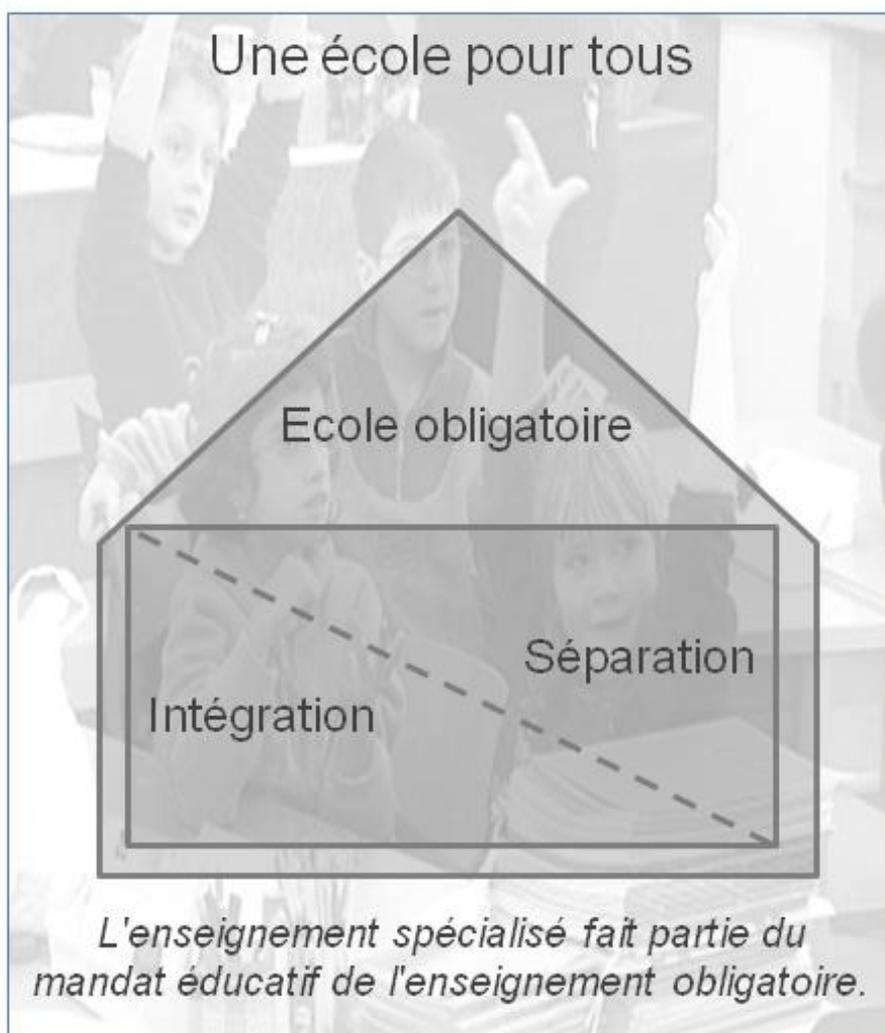


## Rapport annuel 2010

---



---

*Dans le cadre du projet « L'union fait la force », nous avons imaginé une école pour tous.*

## Sommaire

Rapport annuel 2010 .....	1
1 Avant-propos du président.....	3
2 Sujets politiques .....	3
2.1 Réforme de la péréquation financière RPT .....	3
2.2 Handicaps psychiques : créer un lobby.....	4
2.3 Transports publics : où faut-il agir ? .....	4
2.4 Malgré nos recommandations de vote, pas de représentants des handicapés au Grand Conseil .....	5
2.5 Un petit succès – le DAlloc est maintenu .....	5
3 Lobbying, relations publiques et mise en réseau.....	5
3.1 Contacts avec l’administration, les autorités et le monde politique.....	5
3.2 Contacts avec les médias et conférences .....	6
3.3 Travail en réseau avec les organisations du domaine du handicap .....	6
4 Questions internes .....	6
4.1 Collaboration avec les organisations membres .....	6
4.2 Comité .....	7
5 Remerciements .....	7
5.1 Collaboration.....	7
5.2 Soutien financier.....	7
5.3 Partenaires.....	7

## 1 Avant-propos du président

La cch progresse-t-elle ? J'ai consulté nos objectifs triennaux, nos principes directeurs et le rapport annuel détaillé de notre directrice. Nous progressons, lentement mais sûrement. Les affaires courantes nous occupent, avec d'innombrables détails et l'inévitable paperasserie. C'est pourquoi il me semble important de ne pas perdre nos repères, de conserver la bonne direction :

Nous connaissons tous l'histoire du Veau d'or, cette idole adorée par le peuple juif pendant le long exode qui suivit sa captivité en Egypte, tandis que Moïse inscrivait les dix commandements sur ses tablettes d'argile au sommet du Mont Sinaï. Est-ce de l'histoire ancienne ?

Lorsque je pense aux privations que subissent dans leur vie quotidienne les personnes handicapées (tout comme aux malades et aux aînés), ce qu'elles déplorent, il me semble que nous pourrions dénoncer l'utilitarisme et l'étalon qui en découle – l'argent – comme les idoles de notre temps. En effet, les questions qui importent sont désormais les suivantes : A quoi est-ce que ça sert ? Qu'est-ce que ça rapporte ? Qu'est-ce que ça coûte ? Que pouvons-nous économiser ? C'est sur cette scène que se déroule notre vie économique, politique, sociale et familiale. De plus, il est un fait que notre valeur et l'estime dont nous jouissons augmentent au fur et à mesure que s'accroissent l'utilité de notre travail et le profit qu'il rapporte. Le nec plus ultra, c'est d'améliorer les résultats tout en faisant baisser continuellement les coûts.

Avec un tel système de valeurs, les personnes âgées, malades et handicapées n'ont guère de chance d'être socialement reconnues, estimées et respectées, d'être considérées comme membres à part entière de notre société, jouissant des mêmes droits que tous. Et c'est justement ce que ces membres nombreux de notre société désirent et revendiquent, au lieu de la charité, de la pitié et des aumônes : **considération et estime, respect, partenariat, égalité et participation !**

Si je me remémore les 40 dernières années, je constate que nous avons progressé dans la politique du handicap, aussi bien au niveau des contenus que des structures. Est-ce que l'opinion à l'égard des personnes handicapées a changé ? Le sceptique que je suis se tait. Mais je suis certain d'une chose : l'important, ce sont les idées, les attitudes, ce qui est et reste dans la tête de nos semblables. Pour changer les choses, nous devons nous serrer les coudes ! Mettre de « nouvelles images dans de vieilles têtes » ! Pour y parvenir, nous aurons besoin de l'appui de tous. La tâche n'est pas aisée, mais le jeu en vaut la chandelle. D'avance, merci à ceux et celles qui nous soutiendront.

*Kurt W. Meier, président de la cch*

## 2 Sujets politiques

### 2.1 Réforme de la péréquation financière RPT

#### **Adultes handicapés : la stratégie cantonale est prête**

Au cours du premier semestre, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale s'est essentiellement employée à l'élaboration du plan stratégique destiné à encourager l'autonomie et la participation sociale des adultes handicapés (= plan stratégique handicap). Le groupe de suivi a discuté les projets et, en été, le plan stratégique a été soumis à consultation. Une remarque préalable : novateur, le plan va dans la bonne direction. Dans notre avis, nous avons demandé que les points essentiels de cette stratégie soient mis en œuvre de manière aussi pragmatique que possible, sans discriminer les différentes formes de handicap. L'administration a interprété l'avis concerté, émis par la cch, comme un signal fort venant de notre organisation. Entretemps, le Conseil-exécutif a approuvé le plan stratégique et l'a soumis au Conseil fédéral.

A la fin de l'année dernière, le canton de Berne et les deux demi-cantons de Bâle ont chargé le bureau de conseil Brains de mettre au point une procédure servant à définir le besoin. Les travaux sont accompagnés par un groupe-conseil, constitué de personnes directement concernées, de collaborateurs et collaboratrices de l'administration et de spécialistes venant de différentes institutions. Les vastes connaissances et expériences du groupe-conseil doivent permettre d'élaborer une

procédure d'enquête qui tienne compte des différents besoins. Brains procède aux travaux avec beaucoup de diligence et un grand respect à l'égard de la tâche qui lui est confiée.

Enfin, dans le cadre de la révision de la Loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC), le Grand Conseil a conçu les bases légales du financement lié au sujet.

### **Enseignement spécialisé : en premier lieu, obtenir une vue d'ensemble**

L'enseignement spécialisé doit être intégré dans le mandat éducatif de l'enseignement obligatoire. Cette revendication est partie intégrante de l'avis que la cch a rédigé l'année dernière dans le cadre du projet « L'union fait la force » - en collaboration avec des représentant-e-s de l'enseignement spécialisé et de l'enseignement ordinaire, des parents et des personnes concernées. Lors de trois manifestations, les participants se sont penchés sur la question de l'intégration des enfants handicapés dans l'école obligatoire. Ces échanges animés ont mis en lumière la complexité du problème et montré combien les intérêts des différents acteurs divergent. Pourtant, demander une école pour tous est une revendication incontestée.

En septembre, les Conseillers d'Etat Pulver et Perrenoud ont présenté des informations sur la stratégie bernoise 2010-2015 en faveur de l'enseignement spécialisé. Cette stratégie a pour but de développer une conception globale de la pédagogie spécialisée. Nous avons constaté avec satisfaction que le sujet allait enfin être traité. Nous aurions toutefois souhaité une approche plus offensive. Les représentant-e-s de la cch dans le groupe conseil vont s'engager résolument en faveur des intérêts des personnes directement concernées. La pédagogie spécialisée doit devenir le plus rapidement possible partie intégrante du mandat éducatif de l'école obligatoire. Les résultats du projet « L'union fait la force » constituent une base importante sur laquelle va s'appuyer notre collaboration à la mise en œuvre de la stratégie 2010-2015 en faveur de l'enseignement spécialisé.

## **2.2 Handicaps psychiques : créer un lobby**

Dans quelle mesure une intervention politique s'impose-t-elle dans le domaine du handicap psychique? Telle est la question que s'est posée un atelier de la cch, rassemblant personnes concernées, proches et professionnels. Martin Rumpf, chef de projet à la Direction de la Santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne (SAP), a décrit en introduction l'orientation donnée à la planification des soins psychiatriques et a présenté ses thèses sur la nécessité d'une action politique. Selon lui, bien que les troubles psychiatriques représentent un problème important sur les plans de la santé et de la politique sociale, l'écho dans le monde politique fait défaut et il manque une volonté politique capable d'instaurer des changements. Les débats dans les groupes de travail ont clairement fait apparaître la nécessité de miser sur le lobbying politique. Seule cette démarche permettrait en effet de mettre sur pied des structures d'accueil répondant aux besoins et adaptées aux patients. Un prochain atelier, prévu pour le début de l'année 2011, aura pour but de concrétiser le mandat qu'aurait à remplir un lobby « Santé psychique » et de rechercher les moyens de financer une telle organisation.

## **2.3 Transports publics : où faut-il agir ?**

Le groupe de travail (GT) Transports publics s'est constitué début 2010 et prépare actuellement une analyse de la situation. Il veut cerner ce qui est réglé par la loi, dans quels cas des procédures de contrôle systématiques – telles que les procédures d'approbation des plans – entrent en jeu et dans quels domaines le GT pourrait intervenir. Le GT a pris contact avec le groupement d'intérêt Realmobil, car les médias s'étaient fait l'écho de la revendication du groupement, demandant le libre choix entre les transports publics et les services de transport pour handicapés. Nous voulons en effet éviter que cette revendication ne vienne saper l'extension de transports publics adaptés aux usagers handicapés. Les échanges ont montré qu'à cet égard, il n'existe pas de différends entre les deux groupements.

Marc Fehlmann a par ailleurs participé aux séances du groupe conseil chargé de mener une réflexion sur l'avenir de la gare de Berne (Zukunft Bahnhof Bern ZBB). Nous sommes systématiquement invités

aux différentes consultations de l'Office des transports publics. Dans le cadre de la consultation sur l'offre nocturne nous avons demandé que celle-ci soient conçue en tenant compte des personnes handicapées et que la carte d'accompagnement soit acceptée. Cette revendication n'a malheureusement pas été reçue. Marc Fehlmann a en outre répondu à différentes demandes sur l'accessibilité des transports publics.

## **2.4 Malgré nos recommandations de vote, pas de représentants des handicapés au Grand Conseil**

La cch a recommandé 24 candidates et candidats pour les élections au Grand Conseil – des personnes handicapées, des proches et des personnes qui s'engagent professionnellement ou à titre honorifique pour les droits des personnes en situation de handicap. Parmi elles, 15 ont été élues, mais malheureusement aucune personne handicapée n'est du nombre. C'est pourquoi la directrice de la cch a élaboré avec le comité une procédure ayant pour but d'apporter un soutien aux personnes handicapées suffisamment tôt, ce qui leur donnerait de meilleures chances d'être élues. En 2011, la cch va entrer en contact avec les partis politiques, afin de trouver des personnes handicapées aptes à devenir des candidats adéquats.

## **2.5 Un petit succès – le DALloc est maintenu**

L'année dernière, nous avons préparé une réponse à une consultation relative à la modification de la Loi sur l'aide sociale. Nous nous sommes élevés avec succès contre l'abrogation du décret sur les allocations. Sans entraîner de grands frais administratifs, ces allocations permettent en effet souvent aux personnes handicapées de jouir d'une plus grande autonomie. Le gouvernement et le Grand Conseil se sont ralliés à nos arguments et ont maintenu pour le moment les allocations par décret.

# **3 Lobbying, relations publiques et mise en réseau**

## **3.1 Contacts avec l'administration, les autorités et le monde politique**

Pour atteindre nos buts politiques, nous devons absolument être en contact avec les autorités, l'administration, le monde politique et les associations. Les sujets politiques qui nous préoccupent ont été abordés dans le cadre de nombreuses rencontres informelles et de meetings officiels avec les représentants des autorités et les responsables politiques. La **rencontre avec le Conseiller d'Etat Philippe Perrenoud**, ses collaboratrices et collaborateurs est déjà devenue une tradition.

En perspective de l'examen de la FPLC au cours de la session de novembre, la cch a informé les présidentes de fraction du PS et des Verts sur la **signification du financement lié au sujet**. Nous avons ainsi apporté une contribution essentielle à l'instauration d'un débat différencié et objectif.

Le Comité rencontre régulièrement l'Office des personnes âgées et handicapées (OPAH), afin de pouvoir discuter certains sujets communs de manière approfondie. L'année passé, celui de l'enseignement spécialisé faisait partie des priorités. Par ailleurs, nous avons signalé à l'OPAH que, depuis l'entrée en vigueur de la RPT, les adultes sourds rencontrent des difficultés lorsqu'il s'agit de **financer la logopédie**. Ce thème sera creusé dans le cadre du projet de plan stratégique handicap.

Nous sommes intervenus auprès du Service de la réduction des primes du fait que les bénéficiaires d'une **allocation pour impotence** s'étaient vu refuser la **réduction des primes** à la suite d'une modification de la saisie des données fiscales. La saisie des données fiscales ne peut malheureusement pas être adaptée. Nous avons donc défini avec le service de la réduction des primes diverses mesures pour améliorer l'information des personnes concernées. Afin que les intéressés puissent demander la réduction des primes le plus simplement possible, le service fournit désormais un formulaire.

A la fin de l'année, la cch s'est élevée, dans une lettre adressée à l'OPAH, contre l'augmentation des **contributions au prix de pension dans les institutions pour enfants et adolescents**. La cch est d'avis qu'il ne faut pas imposer une telle charge aux parents. Il faudrait pour le moins prévoir une

contribution échelonnée selon les capacités financières des familles. Il est inacceptable d'assainir le budget de l'Etat avec de l'argent provenant de dons.

### **3.2 Contacts avec les médias et conférences**

Dans le cadre de deux filières de formation aux professions soignantes (ES) à Thoune, la directrice a sensibilisé les étudiants à la question de l'égalité et de l'autodétermination des personnes handicapées. Les étudiants ont participé activement à l'enseignement et abordé le sujet avec beaucoup de sérieux – une expérience qui s'est révélée stimulante.

A la suite de l'audience sur le plan stratégique handicap et en prévision des débats au Grand Conseil, la SSP s'est occupée de manière approfondie de la question du financement lié au sujet et a invité la cch à son assemblée des délégués. De cette façon, nous avons eu l'occasion d'expliquer ce que signifie le financement lié au sujet pour la liberté de choix et pour le droit à l'autodétermination des personnes en situation de handicap.

Par un communiqué de presse, nous avons informé les médias en février au sujet de nos recommandations de vote. Pendant l'année, la directrice a répondu à quelques demandes des médias et leur fait désormais parvenir les informations de la cch. Par ces démarches, nous espérons être perçus de plus en plus comme un acteur compétent.

### **3.3 Travail en réseau avec les organisations du domaine du handicap**

Les conférences cantonales de personnes handicapées et les autres organismes analogues de Suisse germanophone et italophone se sont rencontrés deux fois pour échanger informations et expériences. Au printemps, le centre Egalité Handicap a présenté un rapport sur les 5 ans de la loi sur l'égalité pour les handicapés LHand : la LHand constitue certes un outil important pour la promotion de l'égalité, mais elle est trop peu connue et présente des lacunes, surtout dans le domaine privé.

Nous avons mené des échanges fournis sur la manière d'améliorer la collaboration entre le niveau national – surtout celui de la Conférence des organisations faïtières de l'aide privée aux personnes handicapées DOK – et les conférences cantonales. Un premier pas a été accompli dans cette direction : désormais, une représentation de la DOK prend part à nos séances.

## **4 Questions internes**

### **4.1 Collaboration avec les organisations membres**

Trois assemblées générales ont été consacrées à un sujet précis ou à un invité. En mars, nous avons discuté avec deux spécialistes en communication de la campagne d'affichage de l'OFAS. En juin, Georges Pestalozzi nous a informés au sujet de la 6<sup>e</sup> révision de la LAI. En septembre, le Conseiller d'Etat Philippe Perrenoud était à notre disposition pour répondre à nos questions. Comme de coutume, le comité a fourni des informations sur les activités de la cch et, en novembre, les membres ont élu Kurt Meier comme nouveau président. Dans le courant de l'année, les assemblées générales ont admis trois nouveaux membres : le « Besuchsdienst » du canton de Berne (visites aux personnes handicapées psychiques), elpos Berne, Haut-Valais et partie germanophone du canton de Fribourg ainsi que Margret Kiener Nellen. Le groupement d'intérêt des professionnels en éducation précoce spécialisée exerçant à titre indépendant du canton de Berne a quitté la cch en fin d'année.

Les séances de coopération des conférences des personnes handicapées du canton de Berne ont servi principalement à l'échange d'informations. Par ailleurs, la directrice a lancé une première séance de mise en réseau dans les deux régions de l'Oberland bernois et d'Emmental/Haute Argovie. Les participants de l'Oberland bernois ont décidé dans un premier temps de constituer une liste d'adresses des acteurs les plus importants pour la politique du handicap. Le but est d'améliorer la coordination et de concentrer les ressources. La région d'Emmental/Haute Argovie va tenter de mettre sur pied un groupement d'intérêt « politique du handicap ».

Au moyen de circulaires électroniques, la directrice a informé les organisations membres sur les décisions, les bases, les événements et manifestations importants dans le domaine de la politique sociale et de l'égalité, au niveau cantonal, national et international. Vingt circulaires ont été envoyées.

## 4.2 Comité

Le comité s'est réuni lors de huit séances et deux ateliers d'une demi-journée. Il s'est essentiellement consacré aux sujets politiques. Par ailleurs, il a procédé à une nouvelle répartition des différents domaines d'activité entre ses membres, a adapté le règlement d'entreprise et a discuté des moyens de renforcer les activités de relations publiques de la cch. Pour se doter des connaissances nécessaires, il fera appel à des consultants externes en 2011. Enfin, en 2010, le comité a préparé quatre assemblées générales.

## 5 Remerciements

### 5.1 Collaboration

Le comité et la direction remercient toutes les personnes et les organisations qui ont mis une partie de leur temps et de leurs connaissances au service de la cch. Sans leur engagement, la cch ne pourrait jamais se consacrer à autant de sujets touchant à la politique du handicap. Nous citons ici toutes les personnes qui collaborent au sein d'un groupe de travail ou du comité.

- *Coprésidence* (jusqu'en novembre 2010) : Barbara Aeschbacher, Hans Sieber, Josef Stadelmann
- *Comité* : coprésidence, Lukas Hohl, Kurt Meier, Simon Ryser
- *Représentant-e-s de la cch dans le groupe conseil RPT et les groupes de travail de la SAP* : Yvonne Brütsch, Kurt Meier, Simon Ryser, Hans Sieber, Josef Stadelmann
- *GT enseignement spécialisé* : Barbara Aeschbacher, Kathrin Bodmer, Yvonne Brütsch, André Lüthi, Esther Moser, Simon Ryser, Fred Pauli, Beatrice Wermuth
- *GT transports publics* : Pierre Channez, Marc Fehlmann (direction), Daniel Nadig, Anton Scheidegger

Nous exprimons tout particulièrement notre reconnaissance aux intervenant-e-s et aux participant-e-s qui, par leurs impulsions, ont enrichi les débats de nos assemblées générales. Il s'agit notamment de : Eva Aeschmann, relations publiques d'Agile, Yvonne Obrecht, conseillère RP et directrice de l'agence publicitaire Publix à Lyss, Georges Pestalozzi, directeur du Service juridique d'Intégration Handicap, Philippe Perrenoud président du gouvernement et directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale ainsi que Markus Loosli, directeur de l'OPAH. Nous remercions tout spécialement tous les participants-e-s au projet « L'Union fait la force » et à l'atelier « Psychische Behinderung – Politischer Handlungsbedarf im Kanton Bern? » (Handicap psychique – une intervention politique est-elle nécessaire dans le canton de Berne ?)

Notre gratitude va également au Service éducatif itinérant du canton de Berne (SEI). Son collaborateur, Rolf Landolt, a tenu avec grand soin la comptabilité de la cch. Enfin, nos vifs remerciements vont à Pro Infirmis Canton de Berne : les collaboratrices et collaborateurs du poste passerelle ont en effet effectué divers envois, délestant ainsi la direction.

### 5.2 Soutien financier

Des contributions de solidarité nous sont parvenues de la part du Centre de consultation pour handicapés de la vue du canton de Berne BRSB ainsi que de la Société des petites institutions sociales et pédagogiques du canton de Berne SPIB. Merci de tout cœur !

### 5.3 Partenaires

Nous voudrions également adresser ici nos remerciements à tous nos partenaires. Nous mentionnons tout particulièrement les collaboratrices et collaborateurs de la SAP, de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE) et de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE). Ils ont prêté une oreille attentive à nos revendications, ont répondu à

nos questions, nous ont fourni des informations importantes, nous permettant de nous forger une opinion, et ont contribué à améliorer la situation des personnes handicapées.

Pour conclure, nous remercions Integration Handicap avec qui nous sommes liés par un sous-contrat de prestations. La collaboration fonctionne bien et notre partenaire se fait le défenseur de nos intérêts auprès de l'Office fédéral des assurances sociales.

*Yvonne Brüttsch, Directrice*  
Berthoud, février 2011

---

**Conférence cantonale bernoise des handicapés cch**

Oberburgstrasse 21, 3400 Burgdorf/Berthoud

034 423 06 31, [geschaeftsleitung@kbk.ch](mailto:geschaeftsleitung@kbk.ch)

[www.kbk.ch](http://www.kbk.ch), CCP 30-441559-4